

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
De la commune de Baie-Mahault

Réalisé par la Société MIRAI SUSTAINABLE DEVELOPMENT CONSULTANCY
Agence Internationale en Management Inter-Risques et Développement Durable-Accréditée ONU

Cultiver la sécurité pour et avec les Baie-Mahaultiens

La sécurité ne se résume pas à des dispositifs bien huilés. Elle nous concerne tous, élus, habitants, entreprises. En cas de crise chacun doit savoir exactement les risques encourus et l'attitude à adopter.

C'est pourquoi, bien au-delà des obligations légales, nous avons souhaité mettre en place un large dispositif d'information des Baie-Mahaultiens. Notre objectif : développer à Baie-Mahault une culture de la sécurité, afin de réagir avec le maximum d'efficacité si les circonstances l'imposent car toutes les observations confirment qu'une telle préparation réduit considérablement le nombre de victimes ainsi que l'importance des dégâts (ex : la Louisiane). Tous les moyens de communication seront mis à votre disposition afin que vous soyez informés (brochures, médias, site Internet).

Baie-mahault est une commune concernée par tous les risques majeurs, à savoir :

- Risques cycloniques,
- Risques d'inondations
- Risques sismiques,
- Risques de mouvements de terrain,
- Risques volcaniques,
- Risques industriels, transport de matières dangereuses,
- Risques de Tsunami.

Nous pouvons un jour nous trouver confrontés à une crise. Ensemble nous devons nous y préparer.

Préambule

A/ De l'opportunité de la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICIRM) pour la Commune de Baie-Mahault

La Guadeloupe, comme toutes les îles de la Caraïbe, se situe dans une zone géographique et géodynamique qui la rendent vulnérable à de nombreux risques naturels (tous sauf les avalanches de neige) et technologiques (tous sauf les accidents nucléaires directs sur site). Ce département français d'outremer, situé à 8000 km de la France, a déjà souffert de son insularité et souffrira encore de cette dernière en cas de catastrophe naturelle ou technologique qui rendra très difficile la gestion de toute crise majeure et la sauvegarde des personnes et des biens.

La ville de Baie-Mahault, communément appelée « poumon économique » de la Guadeloupe, est la seule ville d'Europe ayant sur son territoire le plus grand site économique-industriel concentré sur une aussi faible superficie (inférieure à 15 km) avec la présence de deux établissements qui relèvent de la directive SEVESO II (le dépôt d'hydrocarbures liquides de la SARA et le dépôt de gaz butane de la SIGL), tous deux situés à la Pointe Jarry.

Cette ville est donc confrontée à une double problématique en matière de risques majeurs puisqu'elle est directement vulnérable aux risques naturels et aux risques technologiques.

Vu l'article 21 de la loi n°87-525 du 22 juillet 1987 abrogé et codifié ultérieurement à l'article L.125-2 du code de l'Environnement « Le Maire à l'obligation d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis » ;

Vu l'article L2211-1 du C.G.C.T. qui impose au maire des responsabilités en matière de police administrative, dont la sécurité ; il s'avère nécessaire de prendre les dispositions qui s'imposent.

Ainsi La Municipalité de Baie-Mahault est consciente que l'information préventive et donc la réalisation du Document d'Information sur les Risques Majeurs pour la Commune de Baie-Mahault, seront perçues comme des avantages en terme :

- d'image Politique du Maire et de son équipe, puisque, ces derniers se montrent responsables en communiquant et en informant sur les risques majeurs avec pour ambition principale de « Réussir et vivre Ensemble » d'autant que leur implication est déjà reconnue dans le Plan Communal de secours : Annexe Cyclone
- d'image de Sécurité Communale car, une commune qui maîtrise ses risques sera attractive pour les investisseurs et les nouveaux habitants,

B/ Qu'est-ce que le DICRIM, quand l'établir et que contient-il ?

Le décret 90-918 du 11 octobre 1990 introduit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : DICRIM, dont la responsabilité revient au maire : « Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police ... ».

Le DICRIM contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information. Elaboré à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'Etat dans le département, le Préfet. Ces informations en provenance de l'Etat sont le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), le Plan de Prévention des Risques (PPR) et le Document Communal Synthétique (DCS), ce dernier a été approuvé le 30 Septembre 2003.

Quatre grands types d'informations sont présentés :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation,
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte,
- le plan d'affichage réglementaire des consignes, défini par le Maire.

Les Risques Majeurs, l'information préventive et le Citoyen de Baie-Mahault

Un risque majeur est la confrontation d'un aléa (un évènement soit naturel, soit technologique) avec des enjeux humains, économiques ou environnementaux. On distinguera alors :

- **Les risques naturels** : cyclones avec la houle cyclonique, inondations, séismes, mouvements de terrain, éruptions volcaniques et tsunami ;
- **Les risques technologiques** : industriels, transports de matières dangereuses ;

Les deux principales caractéristiques du risque majeur sont :

- **une énorme gravité** : le bilan s'évalue en terme de nombreuses victimes, de dommages importants aux biens et à l'environnement ;
- **une faible fréquence**, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue ;

Pour le risque naturel, on sait que l'avenir est écrit dans le passé : là où une rivière a débordé, la terre a tremblé, les laves ont coulé, d'autres inondations, séismes, tsunami ou éruptions volcaniques pourront survenir.

La première démarche des responsables administratifs, des élus et des scientifiques est donc d'informer les populations des risques qu'elles encourent.

La connaissance de notre environnement, des évènements passés permet de se protéger pour l'avenir.

L'amélioration des connaissances scientifiques et techniques des phénomènes permet à la société de rechercher des parades et des protections adaptées pour en minimiser les conséquences.

L'individu ne peut pas toujours maîtriser la nature, ni prévoir un désastre dans ce domaine, **mais il n'y a pas de fatalité**. Du fonctionnement géologique et physique de la terre découlent des règles scientifiques qui déterminent les mécanismes de tous ces phénomènes avec des taux de récurrence. Leur connaissance peut être salvatrice pour l'homme. D'où l'importance de la prévention.

A travers les consignes données, le citoyen sait comment se comporter pendant et après l'évènement.

Le citoyen acquiert un rôle actif dans la prévention face aux risques. (cf. Art.4 de la Loi du 13 Août 2004)

La commune de Baie-Mahault

Géographie – Climat – Géologie

La commune de Baie-Mahault est située au Nord-Est de la Basse-Terre. Son territoire mesure environ 44 km².

Le climat est relativement humide avec des précipitations moyennes annuelles entre 1500 et 2000 mm. L'ensemble du territoire est constitué de reliefs peu escarpés et de faibles altitudes dont les sommets sont arrondis. Ces reliefs sont séparés par des vallées à fond plat qui descendent en pentes douces vers les plaines cotières. Celles-ci sont en général occupées par la mangrove.

Sur le plan géologique, le territoire de Baie-Mahault fait partie d'une unité volcano-structurale distincte de la Basse-Terre, la Plaine Nord-Orientale. Cette zone est constituée de dépôts issus du démantèlement de la chaîne volcanique du Nord-Basse-Terre (appelée Chaîne Septentrionale Ancienne). En surface, on retrouve des dépôts volcaniques plus récents qui émanent de la Chaîne volcanique Axiale. Ces formations volcaniques sont maintenant altérées en argiles rouges. Dans la zone de Jarry, des affleurements de calcaires ont été répertoriés et l'un des derniers affleurements est en cours d'étude par le département de recherche de l'Agence MIRAI.

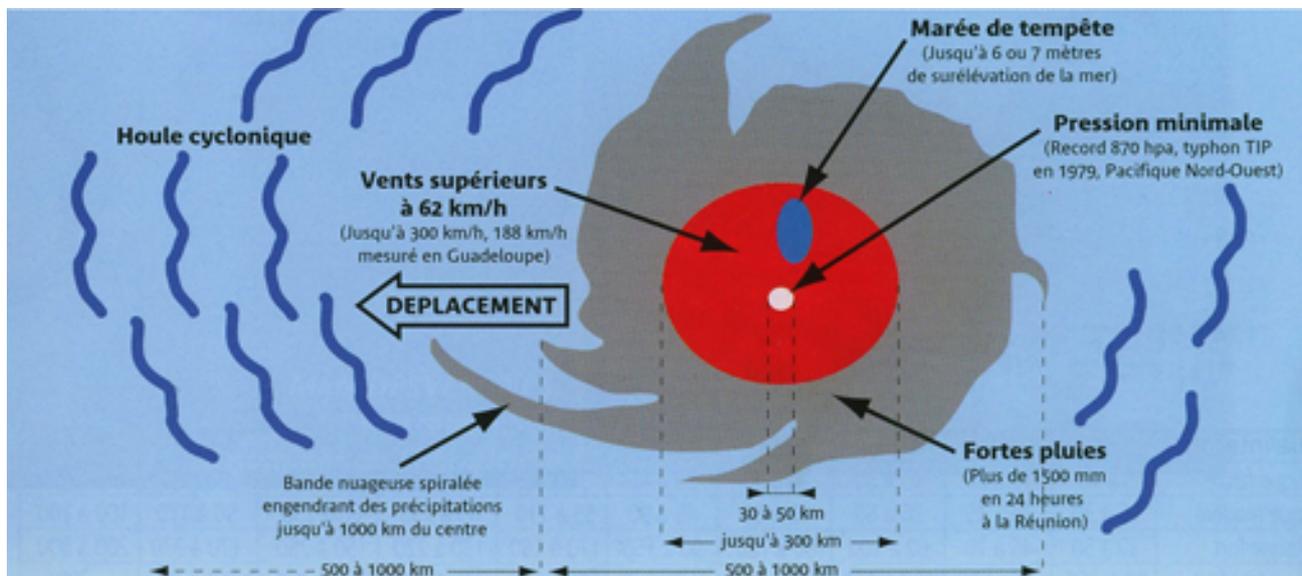
Démographie – Habitat

La population de Baie-Mahault est de 23 838 selon le recensement de 1999. Elle était de 15 039 habitants au recensement de 1990. La progression démographique a dépassé les 60% en moins de dix ans, ce qui atteste du dynamisme de la commune et augmente de ce fait les enjeux. A cette population résidente il faut ajouter celle qui, de jour, fréquente la zone industrielle de Jarry et du centre commercial situé à Destrellan, soit plus de 45 000 personnes.

En terme d'occupation des sols, la commune se caractérise par une zone d'extension limitée, un habitat diffus sur l'ensemble du territoire et la présence de la zone industrielle et commerciale de Jarry, la seule zone européenne d'une telle envergure.

Connaître un cyclone

On distingue plusieurs types de perturbations atmosphériques et les cyclones sont eux classés en fonction de la vitesse maximale du vent moyen sur une minute.



(Source : DDRM Préfecture Guadeloupe)

Le cyclone est une perturbation atmosphérique tourbillonnaire, des zones tropicales. Au centre du phénomène la pression atmosphérique est minimale. Autour de ce centre les vents convergent et tournent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Classons les perturbations atmosphériques dans un ordre croissant de leurs manifestations et des dégâts possibles

Perturbations	Manifestations	Dégâts possibles
Onde tropicale	Ciel couvert et pluies ou averses modérées pendant plusieurs heures	Néant ou faible
Onde tropicale forte	Orages, rafales de vent fortes sous les grains	Risque de pluies fortes et intenses Bananiers couchés en cas de fortes rafales Danger pour les petites embarcations en mer

<p>Perturbation Cyclonique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépression Tropicale (DT N°...) • Tempête tropicale (TT+Prénom donné...) • Ouragan (OUR ou HUR...) L'échelle dite de Saffir-Simpson permet de classer les ouragans de 1 à 5 suivant la vitesse du vent 	<p>Zone pluvio-orageuse dont les vents en surface sont organisés autour d'un centre</p> <p>Vent maximal sur une minute inférieur à 63km/h (34 nœuds), pluies abondantes parfois et quelques rafales fortes</p> <p>Vent maximal sur une minute compris entre 63 et 117km/h (34 et 64 nœuds), rafales violentes, pluies parfois abondantes et forte houle</p> <p>Vent maximal sur une minute dépassant 117km/h (64 nœuds), violentes rafales, pluies intenses et violentes, marée cyclonique, houle forte et dangereuse</p>	<p>Inondations, éboulements possibles, danger pour les petites embarcations en mer</p> <p>Inondations, éboulements possibles, danger pour les embarcations en mer et pour les zones littorales</p> <p>Dégâts extrêmes (rappelons nous HUGO!!!)</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Un prénom est donné au phénomène à partir du stade de la tempête tropicale sur une liste alphabétique. Cette liste n'utilise pas les prénoms des phénomènes destructeurs antérieurs. Elle alterne les prénoms masculins et féminins d'origine anglophone, francophone et hispanophone. Les lettres Q et U ne sont pas utilisées.

Les numéros utiles

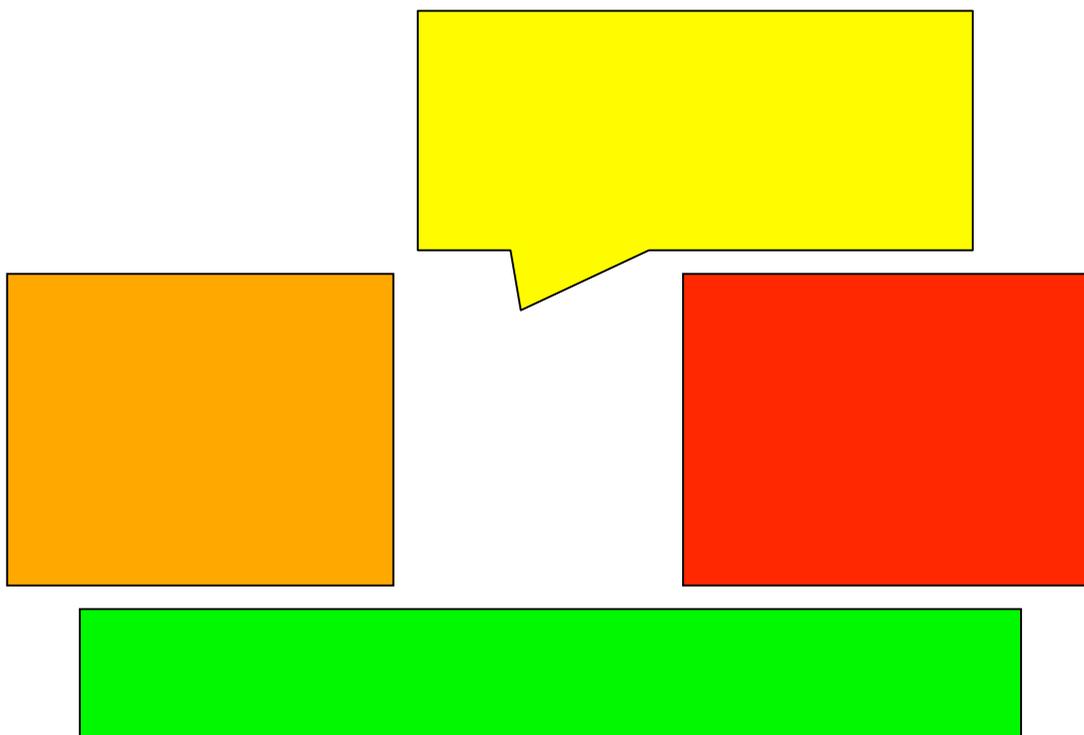
Prévisions Météo : 08.92.68.08.08 / 3615 code METEO / <http://www.meteo.gp>

Samu : 15 - Police / Gendarmerie : 17 – Pompiers : 18

Prefecture de la Région Guadeloupe SIDPC : 05.90.99.39.41

Les Services Municipaux : consulter l'annuaire téléphonique

Les bons comportements



Les mesures prises par la commune

Certaines mesures concernent l'ensemble des communes de l'Archipel Guadeloupéen à travers le [Plan de Secours Spécialisé](#) (P.S.S) Cyclone.

Des mesures spécifiques à Baie-Mahault à travers le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Annexe Cyclone, complètent les mesures départementales.

[Météo France](#) est chargé de détecter et surveiller les phénomènes cycloniques. Son service régional de Guadeloupe émet et diffuse à l'attention de la Préfecture de Guadeloupe des messages et bulletins spécialisés pour recommander les déclenchements d'alerte puis pour informer la population sur le suivi du cyclone.